



Titre de séjour spécial et travail

Par **Curly18**, le **19/08/2024** à **23:53**

Bonjour,

Je suis conjoint (dépendant) d'une employée d'une organisation internationale. Nous bénéficions d'un titre de séjour spécial délivré par le ministère des affaires étrangères. Nous résidons dans un DOM TOM depuis plus de 5 ans. Jusque là, j'ai été un micro entrepreneur mais j'ai du fermer mon entreprise à cause de la crise économique.

Aujourd'hui, nous avons décidé que j'irai en métropole avec notre fils (mineur) afin de chercher du travail. L'objectif étant que ma femme nous rejoigne à la fin de son contrat CDD l'année prochaine.

Nous n'avons aucune idée des démarches à faire pour le changement de statut pour pouvoir travailler (Esr ce qu'il fait changer de statut?). J'ai reçu plusieurs offres de travail en CDI à Lyon.

Pour info, nous sommes bénéficiaires d'un titre de séjour spécial.

Mes questions sont les suivantes :

- Est ce que j'ai le droit de travailler en tant qu'employé avec ce titre?
- Combien de temps prend la demande d'un premier titre de séjour classique?

On ne trouve aucune info de personnes ayant eu le même parcours que nous. Aidez nous svp car c'est la vie de notre famille qui est quand même en jeu.

Merci

Par **Marck.ESP**, le **20/08/2024** à **05:38**

Bonjour et bienvenue

Pour une situation aussi spécifique, nous n'avons malheureusement pas plus de connaissances que vous, mais je pense que votre réponse se trouvera au niveau du ministère des affaires étrangères.